



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX

الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
התאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Affiliée à



Hassan Diab enfin libre ! Mais le scandale de ses années de prison reste un scandale.

Ce qui était une évidence depuis des années, à savoir l'innocence d'Hassan Diab, a enfin abouti. Il a été libéré après trois années et demi dans la prison de Fleury-Mérogis et a pu regagner son pays, le Canada.

Rappelons les faits : En 1980, l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris provoque la mort de 4 personnes. Le Premier ministre de l'époque, Raymond Barre, aura des paroles malheureuses ou révélatrices en parlant de « victimes innocentes » à propos des non-juifs morts dans cet attentat antisémite.

Pendant des années, la justice et les services secrets français n'ont pas la moindre piste. Et puis, à la suite d'une « information » plutôt invérifiable, ils décident que le coupable est Hassan Diab, un universitaire canadien d'origine libanaise.

Très vite, rien ne colle dans cette accusation. Les témoignages s'accumulent, prouvant l'impossibilité qu'Hassan Diab ait été à Paris à cette époque et les preuves qu'il n'a pas quitté Beyrouth. Au Canada, un mouvement de solidarité s'organise : on y retrouve des personnalités, des universitaires, des étudiants, des syndicats, l'association « Voix Juives Indépendantes » et bien d'autres.

Malgré un dossier sur lequel il émet les plus grandes réserves, le gouvernement canadien extradite Hassan Diab le 15 novembre 2014. Ce gouvernement aura à répondre de ses actes : comment a-t-il pu extraditer un citoyen canadien dont tout indiquait qu'il était innocent.

Les juges antiterroristes français sont tout sauf des tendres. Ils vont enquêter et vérifier un à un tous les éléments apportés par la défense d'Hassan Diab. À huit reprises depuis mai 2016, ils vont prononcer la liberté provisoire et à chaque fois le Parquet fera appel. Israël va s'en mêler en prétendant amener des « éléments nouveaux ». Finalement, le 12 janvier dernier, les juges prononcent un non-lieu très argumenté (72 pages). Malgré un nouvel appel du Parquet (le jugement aura lieu le 4 avril), Hassan Diab est libéré et rentre chez lui.

Immédiatement, il y a des réactions :

« Le procès historique de l'attentat de la rue Copernic risque de ne jamais se tenir, en tout cas en l'absence du principal suspect », souligne Me David-Olivier Kaminski, l'avocat de la LICRA. Le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) a exprimé sa « consternation », son président, Francis Kalifat, estimant que « cette libération sans procès du principal suspect est une injure à la mémoire des victimes et une douleur supplémentaire pour leurs familles ».

On croit rêver : faire condamner sciemment quelqu'un qui est manifestement innocent, n'est-ce pas la pire des injures à la mémoire des victimes ?

Dans cette affaire, nous nous joignons à nos camarades canadiens qui réclament des comptes à leur propre pays. Et nous réclamons des comptes au nôtre. La politique sécuritaire de la France a, une fois de plus, abouti à une injustice majeure. Qui va réparer cela ?

Et nous rappelons qu'un autre citoyen libanais croupit injustement dans les geôles françaises depuis des décennies alors qu'il est libérable depuis 1999 : c'est Georges Ibrahim Abdallah.

Le Bureau national de l'UJFP, le 24 janvier 2018

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 81 89 95 25 • E-mail : contact@ujfp.org • Site web : www.ujfp.org

Page facebook : www.facebook.com/UJFP.Officiel • Compte twitter: @contactujfp